

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI**  
**NOTAIRE**  
**Bancarello – Route de Sartene**  
**20169 BONIFACIO**

**COMMUNE DE PORTO VECCHIO**

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**DATE DE L'ACTE : 03 OCTOBRE 2018**

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

**Identité des requérants - bénéficiaires de la prescription :**

Madame Baptistine Julie **COLONNA-CESARI**, Employée Municipale, divorcée SUSINI, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) 4 Rue du Général de Gaulle.

Née à PORTO VECCHIO (20137) le 6 mars 1956.

**Désignation des biens :**

A **PORTO-VECCHIO** (CORSE-DU-SUD) 20137 Quartier de l'Ospedale :

Dans une maison d'habitation élevée d'un simple rez-de-chaussée comprenant deux appartements indépendants, l'un ayant son entrée à droite en regardant la façade et l'autre à gauche; et un garage au sous-sol.

Cadastrée section AB numéro 207 lieudit QRT L'OSPEDALE , d'une contenance de 02a 74ca.

**Lot numéro deux (2) :**

Un appartement au rez-de-chaussée, ayant son entrée à gauche en regardant la façade, comprenant un salon, une cuisine, deux chambres, une salle de bains.

Et une quote-part indéterminée des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Les oppositions seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Pour avis.

**Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr**  
**(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**